



Habiter mieux, c'est un programme ambitieux lancé par l'Etat dans le cadre du Grand Emprunt.

Vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire ?

Vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique pour bien vous chauffer tout en réduisant vos factures d'énergie ?

Vous cherchez des solutions simples ?

RENSEIGNEMENTS auprès du Point rénovation info service :

ADIL du Lot
64 bd Gambetta
46000 CAHORS
tél. : 05 65 35 25 41



- une aide financière
- un accompagnement personnalisé



→ BIEN VOUS CHAUFFER
TOUT EN RÉDUISANT
LE MONTANT DE VOS FACTURES ?

C'EST POSSIBLE...



www.habitermieux.fr



Année 2017

→ "HABITER MIEUX" C'EST QUOI ?

→ HABITER MIEUX, C'EST UNE AIDE FINANCIÈRE correspondant à 10% du montant HT des travaux de rénovation thermique (plafonnée à 1 600 € ou 2 000 € selon les cas) et qui est versée en supplément des subventions de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

RENSEIGNEMENTS auprès du Point rénovation info service :

ADIL du Lot
64 bd Gambetta
46000 CAHORS
tél. : 05 65 35 25 41



→ AVEZ-VOUS DROIT À "HABITER MIEUX" ?

OUI, si...

- VOUS OCCUPEZ LE LOGEMENT DONT VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE
- VOS CONDITIONS DE RESSOURCES ne dépassent pas le niveau de revenus annuels inscrits ci-contre...
- LES CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE LOGEMENT
 - Il doit avoir plus de 15 ans à la date où votre dossier est déposé,
 - Il ne doit pas avoir donné lieu à d'autres financements de l'Etat, comme un prêt à taux zéro depuis 5 ans.
- LES CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX
 - Ils doivent garantir une amélioration de la performance énergétique de votre logement d'au moins 25 %,
 - Ils ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt de votre dossier,
 - Ils doivent être intégralement réalisés par des professionnels du bâtiment,
 - Ils doivent être compris dans la liste des travaux recevables (listés sur www.anah.fr).

Nombre de personnes dans le ménage	Niveau de ressources*
1	18 409
2	26 923
3	32 377
4	37 826
5	43 297
Par personne supplémentaire	5 454

* la somme des revenus fiscaux de référence de toutes les personnes occupant le logement. Ce montant figure sur l'avis d'imposition de l'année N-2 (ou N-1 si plus favorable)

Les aides dépendent des revenus
Exemples pour l'isolation des combles et le remplacement des systèmes de chauffage

EXEMPLE 1

Pour 15 000 € HT de travaux
Pour un ménage de 2 personnes dont le revenu fiscal de référence est de 13 000 €.



EXEMPLE 2

Pour 15 000 € HT de travaux
Pour un ménage de 4 personnes dont le revenu fiscal de référence est de 35 000 €.



une avance soumise à conditions de ressources est possible dès le début des travaux

Possibilité d'aides complémentaires selon la localisation du logement

*si entreprise RGE